



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2020

Délibération n° 01

Date de convocation

06.11.2020

Date d'affichage

10.11.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 31

votants : 35

Objet : Admissions en Non-Valeur 2020

L'an deux mil vingt, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. JM. GUILBOT par Mme MM. SALLES – Mme LM. LODE-DEMAS par M. E. ALAMAMY – Mme M. LAFFORGUE par M. D. VIGNEULLE – M. C. YOUNBI NGAMO par Mme M. GOTIN.

Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 1617-24,

VU la liste de titres irrécouvrables présentée par le Comptable Public de la Commune, pour un montant total de 14 962,88 €,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que les 191 pièces soit 152 titres de recettes énumérés sur le tableau annexé ne peuvent être recouverts après les recherches diligentées par les services du Trésor Public,

CONSIDERANT qu'un montant total de 14 962,88 € a été inscrit au budget 2020 au chapitre 65, compte 6541,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en non-valeur, en dépenses de fonctionnement, au vu de la liste 4276680223, 152 titres pour un montant de 14 962,88 €.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2020.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 16 novembre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : **27**

Contre :

Abstentions : **8** (M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)